

Articles : charte éditoriale

Juin 2021. La publication d'actualités sur les pages nationale et régionales s'est notoirement développée en deux ans (plus de cent). C'est un résultat positif de la contribution des webmasters régionaux et du travail poursuivi par la commission communication. Cela appelle aujourd'hui une régulation. Cette charte vise à donner des points de repères aux délégations et chargé de mission national.

1. Périmètre

Il est souhaitable de se guider à partir l'un des deux critères suivants :

- ✓ L'actu est **en relation avec une activité de la délégation ou du national** (ex : mémoire de crise sanitaire)

- ✓ L'actu comporte **une approche historique** (pas forcément exclusive) : nous sommes enclins à réagir à ce qui est présent dans « l'actualité » (faits « divers », émission TV, problème en boucle dans l'agenda des media...) sur une large surface de thèmes (ex : femmes, enfants, professionnel victimes de violences, immigration-asile, exclusions, revenu minimum, pratiques ou ouvrages inspirants)... mais seule la mise en perspective historique fera la spécificité de notre publication par rapport à celles des autres organismes (associations professionnelles, groupements, organes de presse). = Rester dans la cible. Chercher la plus-value CNAHES de l'information, la « patte CNAHES ».

2. Conditions de diffusion

Ceux qui hésitent sur la pertinence d'une publication doivent pouvoir se référer sinon à une instance rigide mais à une équipe réactive avec des procédures d'échanges souples.

► En cas d'hésitation sur une possible publication, l'avis des membres de la commission communication -via Sylvain- peut être requis pour une réponse rapide.

NB : les règles d'habilitation à déposer des articles d'actualité restent inchangées pour la page nationale (transmission préalable à Bernard H. + Pierre M. + Sylvain

C.) comme pour les régionales (= sous la responsabilité et donc avec l'accord du seul DR de la région).

3. Défilement des articles

Par convention, la page d'accueil principale affiche les 6 derniers articles publiés. Ce nombre peut être ajusté selon un multiple de 3 dans les pages régionales.

Les pages plus anciennes sont automatiquement rejetées dans des « Entrées précédentes ». Il n'est donc pas nécessaire de supprimer ou mettre à jour des articles anciens. La conservation de l'ensemble donne au contraire une idée de la dynamique associative dans le temps.

Le retour sur une actualité ancienne (par exemple : la diffusion des actes ou d'une captation vidéo d'un colloque passé) peut faire l'objet d'un nouvel article.

4. Titre

- ✓ Eviter les titres en majuscules. Celles-ci seront réservées à des alertes particulières, par exemple sur un événement : [EVENEMENT REPORTE], [EVENEMENT ANNULE] ...
- ✓ Pour les événements, le titre doit être explicite sur : le sujet (ou des éléments du sujet si trop long), le lieu (tout au moins la ville) et la date précise.

5. Contenu

Contenu libre avec texte, images, vidéos, liens...

6. Image « mise en avant »

Il s'agit de l'illustration « d'appel » placée sur la page d'accueil. Elle est obligatoire.

Son absence rendrait l'actualité moins attractive et l'allure générale du « blog » (rassemblant toutes les actualités) moins harmonieuse.

Elle se recadre automatiquement selon un même format horizontal. Si ce recadrage automatique est insatisfaisant, l'image peut être recadrée manuellement en amont.